



VOTATION COMMUNALE  
DU 14 OCTOBRE 2018

**Crédit de construction pour un espace  
de vie enfantine à Aire-la-Ville**

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville du 26 février 2018 ouvrant un crédit de CHF 4'150'000.- destiné aux travaux de construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville, et un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'acquisition du mobilier pour ledit espace ?

## TABLE DES MATIERES

	Pages
Texte de la délibération du Conseil municipal	3
Brève synthèse	4
Les explications des autorités communales	5
Les arguments du comité référendaire	7
Prises de position	9
A votre service	10
Où et quand voter	11

## TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2018

**Dans sa séance du 26 février 2018, le Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville a pris la délibération suivante :**

vu la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2012, d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 200'000.- destiné à financer le processus de désignation d'un architecte et l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville,

vu la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2017, d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 150'000.- en vue de financer le coût de l'avant-projet jusqu'à l'autorisation de construire, ainsi que le devis général, pour la construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville,

vu le résultat de la procédure de concours SIA 142 ayant retenu le projet de Madame Daniela Liengme, architecte,

vu le devis général du 10 janvier 2018 remis par Madame Daniela Liengme, architecte, conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 4'150'000.-, y compris les crédits de CHF 350'000.- votés par le Conseil municipal les 19 décembre 2012 et 23 janvier 2017, en vue de financer les travaux de construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 150'000.- pour l'achat de mobilier pour l'espace de vie enfantine.
3. D'autoriser le Maire à contracter un emprunt jusqu'à hauteur maximale du crédit brut voté pour financer ces travaux de construction, sous déduction du montant déjà versé de CHF 310'775.40, ceci afin de permettre l'exécution de ces travaux.
4. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette globale des travaux de construction au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 5451.330.04 « Amortissements des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2020 à 2049; et d'amortir la dépense nette d'achat de mobilier au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 5451.330.06 « Amortissements des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2020 à 2027.

**Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette délibération doivent voter OUI, celles et ceux qui la rejettent doivent voter NON.**

## BRÈVE SYNTHÈSE

La population du Canton de Genève augmente, en Ville de Genève comme en périphérie, et les places de crèche sont insuffisantes, en dépit des efforts déployés dans ce sens. Avec sa population de 1'164 habitants au 31 décembre 2017, Aire-la-Ville est concernée par cette problématique. Elle a choisi d'y répondre en croisant deux actions complémentaires : d'une part, le financement autonome d'une construction dédiée à la petite enfance sur son territoire ; d'autre part, un partenariat avec la Commune de Confignon pour l'exploitation de la crèche, au travers d'une Fondation de la petite enfance Aire-la-Ville – Confignon, ce qui lui permettra d'assurer à ses citoyens des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire à l'horizon 2020.

Depuis l'an 2000, Aire-la-Ville a vu sa population augmenter de près de 40 %. De nombreuses familles sont venues s'installer dans notre commune. Les recettes fiscales ont augmenté et le développement de nos infrastructures communales a dû être adapté. Ces dernières années, le centre du village a connu l'agrandissement de l'école, la construction de la salle polyvalente et la création d'une zone sportive. Le projet d'une crèche à Aire-la-Ville répond aux besoins des jeunes familles. Aujourd'hui, Aire-la-Ville ne dispose pas de places de crèche pour les enfants dans la commune. Elle ne peut compter que sur deux places louées dans une crèche d'une commune voisine. Celles-ci sont largement insuffisantes pour répondre aux besoins de nos enfants, et elles sont vouées à être reprises par la commune d'accueil pour ses propres besoins dès 2020.

Le projet d'une crèche à Aire-la-Ville remonte à la législature précédente. En 2010, une étude de faisabilité est réalisée. En 2016, l'Exécutif, avec l'assentiment du Conseil municipal, a mis sur pied un concours d'architecture SIA 142 pour la construction d'une crèche. Le projet lauréat, remporté par Daniela Liengme Architectes Sàrl, prévoit une crèche pour 30 enfants sur la parcelle n°1405, située au centre du village, en face d'une place de jeu et à proximité du groupe scolaire. Le résultat du concours est présenté à la population en janvier 2017.

En février 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve une délibération pour le crédit de construction de CHF 4'150'000.-, comprenant les deux crédits de CHF 350'000.- déjà votés les années précédentes, ainsi que le montant de CHF 150'000.- pour l'achat du mobilier. Ce projet rassemble les deux groupes du Conseil municipal, à savoir l'Entente villageoise et l'Alternative.

Huit familles de la commune, riveraines de la parcelle du projet de la crèche, lancent un référendum contre la délibération votée. Le 16 mai 2018, par Arrêté, le Conseil d'Etat constate l'aboutissement du référendum, et fixe la date de la votation communale au 14 octobre 2018. La Mairie organise une présentation publique de ce projet le 4 juin devant près de deux-cents Aériennes et Aériens.

## LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

### **Une crèche pour nos enfants. Pourquoi ?**

Le Conseil municipal a voté une délibération pour le crédit de construction de la crèche à l'unanimité. Les membres de l'Entente villageoise et de l'Alternative sont tous convaincus de l'utilité de développer une politique familiale en offrant des places d'accueil pour la petite enfance sur son territoire.

L'offre de places de crèche est une prestation communale destinée en priorité à ses habitants.

### **Notre crèche est une nécessité**

Chaque année depuis 2004, Aire-la-Ville accueille en moyenne 12 nouveaux bébés, pour un total d'environ 55 enfants de 0 à 3 ans. A ce jour, la commune ne peut garantir pour ses 41 enfants en âge préscolaire une place d'accueil. La pénurie cantonale de places de crèche contraint les communes à développer des structures d'accueil pour la petite enfance.

Aire-la-Ville connaît une forte augmentation démographique, et elle souhaite offrir à ses habitants des infrastructures adaptées.

### **Privilégier l'équilibre de vie des familles et les finances communales**

C'est d'ailleurs dans son propre intérêt. En effet, en favorisant l'accueil de ses enfants, la commune soutient les familles. Par conséquent, les parents peuvent poursuivre leurs activités professionnelles, tout en contribuant aux recettes fiscales.

### **La crèche n'est pas une dépense mais un investissement**

Les finances de la commune sont saines. Leur bonne gestion permet des investissements qui participent à la prospérité d'Aire-la-Ville. Ce projet ne nécessitera aucune hausse d'impôt.

L'amortissement financier (remboursement de l'emprunt et intérêts de la dette) et une participation aux frais d'entretien du bâtiment de cette construction seront couverts par le loyer perçu par la Fondation de la petite enfance Aire-la-Ville – Confignon. Par ailleurs, les amortissements économiques figurant dans la projection budgétaire sont des écritures comptables figurant dans le budget de fonctionnement mais ne sont pas des sorties financières effectives.

### **Nos enfants seront prioritaires**

Parce qu'Aire-la-Ville est propriétaire du bâtiment de la crèche, le Conseil municipal décidera du nombre de places qu'il souhaite allouer à ses jeunes enfants. Celui-ci pourra fluctuer en fonction des besoins qui seront réévalués annuellement. Les places restantes seront louées à d'autres communes ou entreprises. L'exploitation de la crèche sera gérée par la Fondation de la petite enfance Aire-la-Ville – Confignon, ce qui permettra une économie d'échelle dans la gestion du personnel et de l'administration.

### **Un emplacement parfait pour une taille idéale**

La parcelle qui accueillera la crèche est la seule libre et constructible qui appartienne à la commune. D'une surface de 634m<sup>2</sup>, elle se trouve au cœur du village, en face d'une place de jeux. Elle se fonde dans la continuité des infrastructures et est proche de l'école. La taille du bâtiment s'intègre parfaitement aux gabarits alentours.

Pour optimiser les coûts liés à la construction et à l'exploitation d'une crèche, il est recommandé de prévoir une construction minimale de 30 places. Le projet prévu permettra d'accueillir deux groupes multi-âges de 15 enfants chacun.

L'ensemble de l'environnement piétonnier va être adapté aux abords de la crèche. Le chemin emprunté par les écoliers sera ainsi sécurisé. Le chemin du Pré-Guillot sera limité à 20 km/h., alors que celui du Vieux-Bac est déjà en zone 30 km/h. A l'intersection de ces chemins, un seuil de ralentissement contraindra les automobilistes à ralentir. La Mairie a fait effectuer des relevés de vitesse et des comptages de véhicules sur le chemin du Vieux-Bac par la Police municipale de Bernex. Il y a une moyenne journalière annuelle de 60 véhicules, et plus de 90% respectent la vitesse prescrite (30 km/h.).

Des solutions d'aménagements complémentaires seront apportées dès les premiers mois suivant l'ouverture de la crèche. Les huit places de parking actuelles situées le long du chemin du Vieux-Bac, en bordure de la zone sportive, seront attribuées, à des heures définies, à de la « dépose-minute ». Par ailleurs, le personnel de la crèche devra utiliser le parking communal.

### **Pour le futur de notre commune**

Au vu de ces arguments, le Conseil municipal et l'Exécutif vous invitent à soutenir un projet de politique familiale. Ensemble, unissons-nous pour défendre un projet collectif adapté à notre époque et pour les années futures, et refusons que des intérêts individuels prévalent sur les intérêts publics.

**DITES OUI À LA DÉLIBÉRATION !**

## LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Le 26 février 2018, le Conseil municipal d'Aire-la-Ville a voté à l'unanimité un crédit de construction de CHF 4'150'000.- y compris les crédits de CHF 350'000.- votés par le Conseil municipal les 19 décembre 2012 et 23 janvier 2017 pour la création d'un espace de vie enfantine et un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'acquisition du mobilier pour ledit espace.

Avant toute chose, le comité référendaire souhaite rappeler qu'il a toujours convenu qu'une crèche ou des solutions d'accueil adaptées aux besoins des habitants de la commune étaient nécessaires et souhaitables. C'est contre ce projet soumis à votation que le comité a voulu agir.

Le comité référendaire a donc décidé pour de multiples raisons de lancer une collecte de signatures pour un référendum afin de donner l'opportunité à tous de se prononcer sur cette dépense. Avec la déposition de 230 signatures (100 de plus que le minimum légal pour lancer le référendum) des villageois et villageoises d'Aire-la-Ville ont démontré que, contrairement au Conseil municipal, les électeurs du village ne sont pas unanimement derrière ce projet.

- **Un projet surdimensionné** : pourquoi construire une crèche de plus de 30 places quand les besoins du village en matière d'accueil n'ont pas réellement été estimés et que les initiateurs du projet ne parlent que d'un maximum de 8-10 places réservées et payées pour les enfants du village ?
- **Un projet mal situé qui met en danger les écoliers et les passants** : sur le chemin du Vieux-Bac, qui mesure 4 mètres de large et ne comporte pas de trottoir, les enfants et leurs parents font déjà face à un trafic conséquent : privé, agricole et d'entreprise. Suite à la réalisation de cette crèche, ils seront confrontés à un afflux supplémentaire de véhicules. Ce trafic et les manœuvres d'accès aux 8 places de dépose-minutes proposées par la Mairie présenteront un danger de plus pour les usagers du chemin.

Par ailleurs, à la lecture du procès-verbal du 22 janvier 2018, il est à relever que le Conseil municipal parle de créer ces places le long de la zone sportive. Est-il vraiment question d'en créer, ou parle-t-on d'une réaffectation des places de parking qui faisaient partie intégrante des aménagements de la zone sportive ?

- **Un projet financé à 100% par les Aériens, mais qui bénéficierait en majorité aux non-résidents** : plus de 4 millions de francs sont prévus pour la réalisation de cet espace de vie enfantine, des charges annuelles projetées de plus de 250'000.- francs, une taille et des frais considérables qui nécessiteront une collaboration administrative avec Confignon et la location de places à d'autres communes voisines ?

Pourquoi nos impôts serviraient-ils à financer seuls ces coûts de construction et de frais annuels alors que cet espace de vie enfantine ne profitera que de façon minoritaire aux enfants d'Aire-la-Ville ?

**En conclusion** : en raison des nuisances prévisibles : sécurité, circulation et coûts, le comité référendaire recommande aux électeurs de rejeter ce projet en refusant la délibération pour un crédit de construction de Frs. 4'150'000.- y compris les crédits de CHF 350'000.- votés par le Conseil municipal les 19 décembre 2012 et 23 janvier 2017, en vue de financer les travaux de construction pour un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville et un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'acquisition du mobilier pour ledit espace.

**PRISES DE POSITION**  
**en vue de la votation communale à Aire-la-Ville du 14 octobre 2018**

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville du 26 février 2018 ouvrant un crédit de CHF 4'150'000.- destiné aux travaux de construction d'un espace de vie enfantine à Aire-la-Ville, et un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'acquisition du mobilier pour ledit espace ?

Entente villageoise	OUI
Alternative	OUI
Comité référendaire du Vieux-Bac	NON
Ensemble pour les familles	OUI
PDC Aire-la-Ville	OUI
PLR champagne	OUI
UNE CRÛCHE POUR NOS ENFANTS	OUI

## À VOTRE SERVICE

### **Matériel de vote**

Votre enveloppe blanche doit contenir :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose
- 1 bulletin de vote au format C5
- La présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

☎ **022 546 52 00**

Du lundi 24 septembre 2018 au vendredi 12 octobre 2018 de 9h00 à 16h00

et

Le samedi 13 octobre 2018 de 8h00 à 12h00

Le dimanche 14 octobre 2018 de 10h00 à 12h00

## OÙ ET QUAND VOTER

### **1. Vote par correspondance**

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 13 octobre 2018 à 12h.00 au service des votations et élections - Route des Acacias 25, 1211 Genève 84.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 11 octobre 2018 (attention à l'heure de levée du courrier).

### **2. Dans le local de vote de la commune**

École d'Aire-la-Ville, Chemin de Mussel 9-11, 1288 Aire-la-Ville  
Entrée principale de l'école puis local de vote.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 14 octobre 2018 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- de leur carte de vote
- d'une pièce d'identité
- du matériel de vote

**AIRE-LA-VILLE**

